

« **DU MOT AU CONCEPT** »

5<sup>ème</sup> Séminaire annuel de travail pour la recherche en éducation  
Grenoble, le jeudi 2 et le vendredi 3 juillet 2009

**Cadre général :**

- le séminaire se tient dans les locaux de l'université Pierre-Mendès-France à Grenoble, les premiers jeudi et vendredi de juillet soit, cette année, les 2 et 3 juillet ;
- son intitulé thématique se limite à un mot unique, nom sans déterminant ou verbe à l'infinitif ;
- le travail du (sur le) mot, dans divers domaines où il est en usage, déterminera son statut épistémique : cadre formel pour l'explication, élément de description, substitut métaphorique à l'explication, phénomène psychosocial, donnée technologique, *artefact*, etc. ;
- l'approche théorique sera favorisée, éventuellement complétée par des recherches empiriques particulièrement éclairantes ;
- la langue de travail est le français mais d'éventuelles contributions de collègues étrangers pourront aussi être présentées en anglais ou en espagnol ;
- les communications orales devront être conçues en prélude à leur publication par les Presses Universitaires de Grenoble.

**Organisation du travail**

- Il s'agit d'un séminaire classique de travail. Cela signifie que son organisation favorisera la présentation, la discussion, la confrontation d'idées et d'arguments ;
- la durée des exposés, de type conférence, est de 40 minutes ;
- la mise en forme des débats sera effectuée par nos soins, avec l'aide de chercheurs du Laboratoire des Sciences de l'Éducation ;
- un comité scientifique, sous la direction de Jacques Baillé, a pour fonction la sélection et la programmation des contributions ;
- les projets d'intervention doivent être adressés par courriel à Jacques Baillé ou à Laurent Lima (adresses électroniques ci-dessous) sous forme de résumés de 1000 signes maximum ;
- si certains des intervenants retenus le souhaitent (et sont en mesure de le fournir à temps), un texte plus long sera distribué à l'ouverture des travaux ;
- le nombre de participants n'excèdera pas 70 personnes. Il n'y aura pas d'ateliers séparés.

---

**MOT À L'ÉTUDE EN CETTE ANNÉE 2009 :**

**PREUVE**

**ENVOI**

Pour cette cinquième édition du séminaire annuel «Du mot au concept», nous avons choisi de travailler le mot **PREUVE**. Dans le cours des affaires humaines, le mot s'avère un outil peu contesté en son principe pour trancher un dissentiment ordinaire, motiver une décision de justice ou encore décider d'une vérité d'ordre scientifique ; si l'on se prend à réfléchir sur ses dénotations et significations ainsi que sur les diverses opérations ou procédures qu'il subsume, alors tout semble se brouiller et la force juridique et épistémique dont il était paré s'efface devant de multiples et sérieuses questions dont le séminaire devrait avoir à débattre.

La première touche à la pluralité des procédures et des techniques d'administration de ce que, par convention, nous désignons sous le terme de preuve. Les historiens du droit ont porté à notre connaissance le large usage, la diversité et l'ancienneté des formes de la preuve qui ont précédé l'apparition du mot lui-même. Dès l'Antiquité de l'Égypte et de la Mésopotamie, les procédures écrites prennent progressivement leur place aux côtés des preuves testimoniales et religieuses. L'archéologie de la preuve à laquelle ouvre l'histoire du droit tend à montrer que la preuve renvoie à un système de procédures et de démarches multiformes, voire à une grande diversité d'objets soumis à inspection (à l'exemple des tablettes de Mésopotamie ou, plus tardivement, des documents qui constituent les « preuves littérales » du Code civil). La question de l'unicité d'une disposition cognitive qui sous-tendrait les manifestations concrètes et diversifiées de l'administration des preuves dans des systèmes politico-juridiques eux-

mêmes distincts reste posée. Mais, sans être mieux précisée, cette question en induit immédiatement une autre, encore plus générale car impliquant l'histoire des idées : quels traits relient preuve judiciaire, preuve logique (ou logico-philosophique) et preuve scientifique ?

Notons que l'anglais – et c'est bien en Angleterre que le droit de la preuve a pris une importance toute particulière – dispose de deux mots : *evidence*, pour preuve manifeste ou témoignage des sens et *proof* qui se rapporte plutôt à la mise à l'épreuve, au test par le calcul (logique si l'on suit le Rips de *Psychology of Proof*). Sur le seul plan scientifique aussi, l'unité du concept est loin d'être assurée tant sa dénotation dépend, pour reprendre une distinction familière, de la nature inductive ou, au contraire, déductive de la démarche. Il est peu de dire que l'usage au singulier du mot ne saurait s'accorder à une prétendue unité de la science. Pourtant, si l'on prend la question du point de vue de la logique et ce, sans éluder ni orienter nos futurs débats, nous ne pouvons ignorer « l'effet performatif » de la preuve qui, en quelque sorte, « crée la proposition » comme le rappelle Gil reprenant Wittgenstein. En cela, ce dernier rapproche la démarche de preuve en mathématique de l'analyse chimique, réduisant ainsi le hiatus entre le formel et le empirique. C'est donc très certainement à un rappel et à un approfondissement de quelques polémiques épistémologiques du siècle précédent auquel **PREUVE** devrait nous conduire.

Par ailleurs, **PREUVE** cristallise et révèle les difficultés des sciences sociales, écartelées entre la prétention de certaines à une scientificité calquée sur celle des sciences de la nature et l'usage exclusif de l'interprétation auquel recourent quelques autres, souvent dans le même domaine. En considérant la double critique de Windelband à l'encontre du positivisme et de la distinction de Dilthey entre sciences nomothétiques et sciences de l'esprit, l'examen des questions que soulève **PREUVE** dans les sciences sociales s'ouvre nécessairement à l'histoire, autant qu'à la technique, de l'administration des preuves.

Ainsi le mot **PREUVE** devrait-il inspirer bien des représentants de disciplines universitaires parmi lesquelles, en tout premier lieu, les disciplines juridiques, les sciences formelles et les sciences de la nature. Il devrait aussi en inspirer d'autres parmi les disciplines qui côtoient ces dernières sans trop oser leur parler ou parmi celles qui s'efforcent de les imiter. Il s'agira de confronter des conceptions, des techniques et des cadres formels de démarches de preuve, moins dans le souci de célébrer un certain relativisme que dans l'intention d'en extraire d'éventuels invariants cognitifs.

Enfin et surtout, à l'exemple de celle des mathématiques, diverses didactiques, dont celles des sciences de la nature et de la vie ou encore les didactiques du rhétorique (de l'argumentation), sont très directement concernées par l'étude de **PREUVE**. La place de la démonstration mathématique dans les programmes d'enseignement ne devrait pas manquer, sous l'autorité du Lakatos de *Proofs and Refutations*, de provoquer des débats fort éloignés des lieux communs qui occupent les polémiques actuelles relatives à l'éducation. Sans doute moins attendus en cette compagnie et cependant tout autant concernés, des spécialistes de l'enseignement technologique devraient apporter leur éclairage singulier à ce propos. Déclenchant la modélisation de la découverte scientifique, provoquant la mise au jour de la nature des objets du savoir et le recours au débat épistémologique dans le champ pédagogique, **PREUVE**, en tant qu'institution, ajoute à ces dispositions opératoires une dimension civique. Il s'agit de passer du commerce des convictions, de l'énoncé des préjugés, à une discussion attentive, réglée par la présence des démarches. Il va de soi que ce point devrait être examiné par les spécialistes de l'éducation ou, plus précisément, de l'enseignement. Les enseignants universitaires, souvent prompts à dénoncer les carences de leurs étudiants en matière d'argumentation, ne manqueront pas de se joindre à ce séminaire, établi, selon notre coutume, comme un moment de débats, d'échanges et d'amicales polémiques, autrement dit comme un moment d'enrichissement réciproque.

---

Après **SEUIL** et **CONVERSION** (déjà publiés), **OBJET** (en cours de publication) et **CONVENTION** qui devrait sortir lors du séminaire de juillet, la mise à l'étude de **PREUVE** participe de notre ambition de proposer un ensemble de concepts utiles pour que la recherche en éducation échappe à son univers de problématiques auto-entretenues.

**RAPPEL :**

**il ne s'agit pas d'un colloque mais d'un séminaire de travail où chacun dispose du temps nécessaire pour exposer, disputer et réfléchir.**

La publication qui fait suite au séminaire n'est pas une publication d'actes. Elle implique un travail de précision et d'explicitation qui tient compte des débats. En outre, des contributions écrites peuvent être demandées à des auteurs qui n'ont pas été en mesure de participer au séminaire.

---

## DÉTAILS PRATIQUES

Comme déjà annoncé, les propositions de communication (1000 signes maximum) doivent être adressées par courriel à Jacques Baillé ou à Laurent Lima aux adresses ci-dessous.

### ***Personnes à contacter :***

#### **Organisateurs :**

- Jacques Baillé,

Tél : 33 4 76 82 59 17

email : [jacques.baillle@upmf-grenoble.fr](mailto:jacques.baillle@upmf-grenoble.fr)

- Laurent Lima

Tél : 33 4 76 82 58 78

Email : [laurent.lima@upmf-grenoble.fr](mailto:laurent.lima@upmf-grenoble.fr)

#### **Secrétariat :**

- Anne Le Saout

Tél : 33 4 76 82 56 24

email : [anne.le-saout@upmf-grenoble.fr](mailto:anne.le-saout@upmf-grenoble.fr)

#### **Adresse postale :**

Laboratoire des Sciences de l'Education,  
1251, Avenue Centrale, BP 47, 38040 Grenoble cedex

#### **Participation aux frais :**

70 euros pour les non intervenants (les modalités de paiement seront précisées à celles et ceux qui nous contacteront pour s'inscrire). Est inclus dans cette somme un volume relatif à l'un des séminaires précédents.